



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Expert conformité anticorruption (CJIP) au département du contrôle des acteurs économiques
de l'Agence Française Anticorruption**

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)

Catégorie : A

Corps :

- Attaché d'administration de l'Etat ou corps assimilés
- Poste ouvert aux agents contractuels

Emploi : Expert conformité anticorruption (CJIP) au département du contrôle des acteurs économiques

Localisation : 23, avenue d'Italie, 75013 Paris

1 – DESCRIPTION DU POSTE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES

La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) est une mesure alternative aux poursuites instituée par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin 2 ». Applicable aux personnes morales mises en cause pour des faits d'atteintes à la probité, la CJIP a pour effet d'éteindre l'action publique si la personne morale mise en cause exécute les obligations auxquelles elle s'est engagée dans la convention. Elle peut notamment prévoir la mise en œuvre, sous le contrôle de l'AFA, d'un programme de mise en conformité de ses procédures de prévention et de lutte contre la corruption, pour une durée maximale de 3 ans. En vertu de l'article 8 du décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'Agence française anticorruption, l'AFA peut recourir à cette fin à des experts et personnes qualifiées, dès lors qu'ils ne sont pas en situation de conflit d'intérêts avec les entreprises signataires des CJIP.

Placé sous l'autorité du chef de département du contrôle des acteurs économiques et de son adjoint, l'expert CJIP participera à la conduite des contrôles d'exécution dans le cadre du contrôle des programmes de mise en conformité prononcés à l'occasion de conventions judiciaires d'intérêts publics (CJIP).

Dans ce cadre, et dans le strict respect des délais impartis, il aura pour mission :

- de participer aux différentes phases de contrôle (audit initial, définition du plan d'action, définition et conduite d'audits ciblés, audit final) pour lesquelles d'autres experts internes ou externes pourront être sollicités ;
- de rédiger les rapports d'audits, dans le respect des standards de qualité définis par la sous-direction du contrôle de l'AFA ;
- de rédiger les rapports annuels d'information au parquet et d'identifier toute difficulté de mise en œuvre du programme qu'il serait nécessaire de porter à sa connaissance.

Cet emploi est ouvert aux agents titulaires et aux agents contractuels.

Il est éligible au télétravail dans les conditions réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat.

Ce poste est susceptible de devenir vacant à compter du 1^{er} octobre 2024.

2 - DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

De formation supérieure Bac +5 ou équivalent dans le domaine de l'audit, de la gestion du risque, du droit ou de l'éthique et de la conformité, vous justifiez *a minima* d'une première expérience significative dans le domaine de la conformité, du conseil et/ou de l'audit, dont impérativement une expérience relative à la mise en œuvre de la loi dite Sapin 2.

Pour réaliser vos missions, vous êtes en capacité de vous appuyer sur votre connaissance des méthodes d'audit et de contrôle anticorruption, qui englobent l'analyse de documents, la conduite d'entretiens et la réalisation de tests par échantillonnage, dont comptables.

Doté(e) d'un excellent relationnel et d'une grande capacité d'organisation et de communication, vous êtes capable de gérer, simultanément, plusieurs opérations de contrôle.

Au-delà de vos compétences techniques, vous savez faire preuve de rigueur et d'adaptation et avez de bonnes capacités de synthèse, d'analyse et d'écoute.

Vous avez une appétence au travail d'équipe et à la réussite collective.

SAVOIRS	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-ETRE
<ul style="list-style-type: none">- Méthode et techniques de contrôle et de l'audit- Expertise en éthique et conformité Sapin 2- Conduite et gestion de projets- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles- Maitrise de l'Anglais	<ul style="list-style-type: none">- Gestion de projet- Organiser- Autonomie- Auditer- Analyser et rédiger- Maitriser les requêtes SQL	<ul style="list-style-type: none">- Rigueur et fiabilité- Sens des relations et du travail en équipe- Diplomatie- Sens de l'initiative- Discrétion professionnelle- Sens de la communication à haut niveau et écoute

3 - LES QUALITÉS REQUISES

- Une expérience réussie dans le domaine de l'audit, du conseil, de la gestion du risque ou de la conformité en entreprise/cabinet, dont une expérience relative à la mise en œuvre de la loi dite Sapin 2, répondrait aux exigences techniques du poste ;
- Idéalement une expérience réussie dans la gestion de projet ;
- Forte capacité d'organisation et force de proposition ;
- Intégrité et confidentialité ;
- Aisance rédactionnelle et relationnelle ;
- Solide connaissance des outils bureautiques et connaissance des requêtes SQL ;
- Disponibilité et mobilité (missions réalisées principalement en France) ;
- Niveau C1 en Anglais.

Niveau d'études minimum souhaité : Niveau 7 master/diplômes équivalents

Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste,
merci de bien vouloir prendre l'attache de
Mme Marie MALLARD, chef du département du contrôle des acteurs économiques
Tel : 01 44 87 21 05 marie.mallard@afa.gouv.fr

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers
comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre **exclusivement sous
forme électronique via l'application Passerelles ou choisir le service public**
www.choisirleservicepublic.gouv.fr au Secrétaire général de l'Agence,
M. Laurent BARNAUD, 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.